

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

Objet : Dégagement du conduit d'air du frein de suspension

Modèles concernés : Certains véhicules Cascadia 2019-2020 construits entre le 13 juin 2018 et le 15 juillet 2019, équipés de certains systèmes de suspension à conduits d'air légers Extra Duty 40K et de certaines configurations d'espace pour l'essieu de 51 pouces (129,5 cm).

Renseignements généraux

Au nom de sa division de camions Freightliner, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une défectuosité liée à la sécurité des véhicules à moteur existe pour les véhicules mentionnés ci-dessus.

Cette campagne couvre environ 190 véhicules.

Sur certains véhicules, le dégagement entre les conduits d'air de la timonerie de soupape de commande de hauteur peut ne pas être adéquat et peut provoquer un contact et un frottement du conduit d'air du frein. Le frottement du conduit d'air du frein peut entraîner une fuite du conduit d'air potentiellement indétectable lors de l'inspection avant le départ et pourrait endommager sérieusement le conduit d'air et réduire l'efficacité de freinage, ce qui augmenterait le risque de collision.

Un support sera installé pour repositionner la soupape de contrôle de la hauteur, située à l'intérieur du longeron de cadre de châssis de droite, juste derrière l'essieu de marche avant, pour augmenter le dégagement du conduit d'air du frein. Les conduits d'air seront inspectés et remplacés au besoin. Les réparations seront effectuées par les centres de réparation et d'entretien Daimler Trucks North America autorisés.

Réparations supplémentaires

Les concessionnaires doivent terminer toutes les campagnes de rappel et d'intervention de service en cours avant la vente ou la livraison d'un véhicule. Les concessionnaires seront responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes avant la vente ou la livraison d'un véhicule.

Les propriétaires pourraient être responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Instructions pour le travail à effectuer

Consultez les instructions de travail ci-jointes. Avant d'entreprendre la campagne, vérifiez si le véhicule est muni d'un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260).

Pièces de remplacement

Les pièces de remplacement sont maintenant disponibles et peuvent être commandées par numéro(s) de pièces(s), figurant dans la liste ci-dessous, auprès de votre Centre de distribution de pièces concerné.

REMARQUE: On prévoit que moins de 10 pour cent des véhicules exigeront un remplacement.

Si nos dossiers indiquent que votre établissement concessionnaire a commandé des véhicules ciblés par la campagne numéro FL820, une liste des clients et des numéros d'identification de véhicules sera disponible dans OWL. Veuillez consulter cette liste lors de la commande des pièces pour ce rappel.

Tableau 1 - Pièces de remplacement pour la campagne FL820

Numéro de campagne	Description de la pièce	Numéro de pièce	Qté.
FL820A	BRKT,HT CTRL,A/L,HI ,RH	16-20393-000	1 chacune
	HOSE- 8,C/B,(2)SAE 45 SWVL END	12-21021-052	1 chacune
	BLANK COMPLETION STICKER	WAR260	1 chacune

Table 1

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

Pièces retirées

Concessionnaires du Canada et des États-Unis, veuillez suivre les instructions de suivi d'expédition des pièces défectueuses sous garantie pour le traitement de toutes les pièces retirées. Distributeurs à l'exportation, sauf avis contraire, veuillez détruire les pièces retirées.

Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Tableau 2 - Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Numéro de campagne	Procédure	Temps alloué (heures)	Code SRT	Action corrective
FL820A	Inspecter le conduit d'air du frein, installer un support et régler la hauteur de caisse	1,4	996-R075A	12 - Campagne/rappel volontaire de réparation
	Inspecter et remplacer le conduit d'air du frein, installer un support et régler la hauteur de caisse (On prévoit effectuer cette procédure sur moins de 10 % des véhicules)	1,9	996-R075B	12 - Campagne/rappel volontaire de réparation

Table 2

IMPORTANT : Une fois le rappel terminé, trouvez l'étiquette de parachèvement de base à l'emplacement approprié sur le véhicule et apposez l'autocollant rouge de parachèvement fourni dans la trousse de rappel (formulaire WAR260). Si le véhicule n'a pas d'étiquette de parachèvement de base, nettoyez un emplacement approprié sur le véhicule et apposez-y d'abord l'étiquette de parachèvement de base (formulaire WAR259). Si une trousse de rappel n'est pas requise ou si aucun autocollant de parachèvement ne se trouve pas dans la trousse, inscrivez le numéro de rappel sur un autocollant vierge et apposez-le sur l'étiquette de parachèvement de base.

Demands de remboursement

Vous serez remboursé pour vos pièces, votre main-d'œuvre et la manutention (prix au débarquement pour les distributeurs à l'exportation) en soumettant votre demande de remboursement par l'entremise du système de garanties dans les 30 jours suivant l'exécution complète de cette campagne. Veuillez indiquer les renseignements suivants dans OWL :

- Le type de demande est **Campagne de rappel**.
- Dans le champ Campagne, saisissez le numéro de campagne et le code d'état pertinent (FL820-A).
- Dans le champ Numéro de la principale pièce défectueuse, saisissez **25-FL820-000**.
- Dans le champ Pièces, saisissez le ou les numéros de pièces appropriés, comme indiqué dans le tableau Pièces de rechange.
- Dans le champ Main-d'œuvre, saisissez d'abord le SRT approprié parmi ceux qui figurent dans le tableau Temps de réparation. Une allocation de 0,3 heure sera automatiquement ajoutée sous le code SRT 939-6010A pour le temps imparti aux tâches administratives.
- Le code VMRS des composants est **F99-999-005** et le code de cause est **A1 - Campagne**.
- **États-Unis et Canada — Remboursement pour réparations antérieures.** Lorsqu'un client s'informe à propos du remboursement, veuillez procéder comme suit :
 - Acceptez la documentation de la réparation antérieure.
 - Effectuez une vérification sommaire des documents du client pour voir si la réparation est admissible à un remboursement. (Reportez-vous à la rubrique « Copie de la lettre au propriétaire » dans ce bulletin pour obtenir des directives de remboursement.)
 - Soumettez une demande de préapprobation de rappel dans OWL pour un obtenir une décision.
 - Saisissez le montant approuvé pour votre demande de remboursement dans la section Autres frais.

**Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364**

- Joignez la documentation à la requête de préapprobation.
- Si la demande est approuvée, soumettez un justificatif de demande de remboursement pour la pré-approbation.
- Remboursez le montant approprié au client.

IMPORTANT : Vous devez consulter OWL avant d'effectuer ce rappel afin de vous assurer que le véhicule est effectivement concerné et que la campagne n'est pas déjà terminée. Vérifiez également si un autocollant de parachèvement est présent avant de commencer le travail.

Les concessionnaires du Canada et des États-Unis peuvent contacter le Service des campagnes de garanties sur le site DTNACconnect.com/WSC pour toute question ou demande d'information complémentaire. Distributeurs à l'exportation, soumettez une demande en ligne ou contactez le directeur du service après-vente de votre concessionnaire international.

Concessionnaires du Canada et des États-Unis : Pour retourner les inventaires de trousse en surplus associés à cette campagne, les concessionnaires américains doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) au PDC de Memphis. Les concessionnaires canadiens doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) à leur centre de distribution de pièces (PDC). Toutes les trousse doivent être en état adéquat pour la revente. Les demandes PAR doivent inclure le numéro de la facture d'achat originale. Distributeurs à l'exportation : Les stocks en trop ne peuvent pas être retournés.

La lettre avisant les propriétaires de véhicules canadiens et américains est jointe, à titre de référence.

Veillez prendre note que la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act, comme modifiée (Titre 49, Code des États-Unis, chapitre 301), exige que le ou les véhicules du propriétaire soient réparés dans un délai raisonnable après que les pièces sont mises à votre disposition. Le règlement stipule que le fait de ne pas réparer un véhicule dans les 60 jours suivant l'offre de réparation constitue une preuve prima facies de délai non raisonnable. Toutefois, des circonstances particulières peuvent raccourcir la période de 60 jours. Le fait de négliger de réparer un véhicule dans un délai raisonnable peut entraîner l'obligation de (a) remplacer sans frais le véhicule par un autre véhicule identique ou raisonnablement équivalent, ou (b) rembourser la totalité du prix d'achat, moins une allocation de dépréciation raisonnable. Le règlement interdit également aux concessionnaires de revendre un véhicule sans y avoir effectué toutes les réparations de rappel en instance. Tout loueur est également tenu d'envoyer une copie de l'avis de rappel à ses locataires dans les dix (10) jours. Tout fabricant secondaire doit faire suivre cet avis à ses distributeurs et points de vente au détail dans les cinq jours ouvrables.

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

Copie de l'avis aux propriétaires

Objet : Dégagement du conduit d'air du frein de suspension

Avis destiné à nos clients américains : Le présent avis vous a été envoyé conformément aux exigences de la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Le présent avis vous est envoyé conformément aux exigences de la Loi sur la sécurité automobile. Cet avis vise à vous informer que votre véhicule peut présenter une défectuosité qui pourrait nuire à la sécurité des gens.

Au nom de sa division de camions Freightliner, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une défectuosité reliée à la sécurité existe sur certains véhicules 2019-2020 Cascadia construits entre le 13 juin 2018 et le 15 juillet 2019 équipés de certains systèmes de suspension à conduits d'air légers Extra Duty 40K et certaines configurations d'espace pour l'essieu de 51 pouces (129,5 cm).

Sur certains véhicules, le dégagement entre les conduits d'air de la timonerie de soupape de commande de hauteur peut ne pas être adéquat et peut provoquer un contact et un frottement du conduit d'air du frein. Le frottement du conduit d'air du frein peut entraîner une fuite du conduit d'air potentiellement indétectable lors de l'inspection avant le départ et pourrait endommager sérieusement le conduit d'air et réduire l'efficacité de freinage, ce qui augmenterait le risque de collision.

Un support sera installé pour repositionner la soupape de contrôle de la hauteur, située à l'intérieur du longeron de cadre de châssis de droite, juste derrière l'essieu de marche avant, pour augmenter le dégagement du conduit d'air du frein. Les conduits d'air seront inspectés et remplacés au besoin. Les réparations seront effectuées par les centres de réparation et d'entretien Daimler Trucks North America autorisés.

Veillez contacter un concessionnaire autorisé de Daimler Trucks North America afin de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le rappel et pour vous assurer que les pièces sont disponibles chez votre concessionnaire. Pour trouver un concessionnaire autorisé, effectuez une recherche en ligne sur le site Web www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com. À l'onglet « Menu », sélectionnez « Contact », faites défiler les options vers le bas jusqu'à « Find a Dealer » (Rechercher un concessionnaire), puis sélectionnez la marque appropriée. Ce rappel prend environ deux heures et sera effectué sans frais pour vous. Vous pouvez confirmer que votre véhicule est concerné par cet avis de rappel grâce à l'adresse URL suivante : <https://dtna-dlrinfo.prd.freightliner.com:48518/VinLookup/vin-module/getVinLookupPage>

Vous pourriez être responsable de tout dommage progressif résultant de votre négligence dans l'exécution du rappel dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Si vous n'êtes pas le propriétaire du ou des véhicules dont les numéros d'identification apparaissent sur l'avis de rappel, veuillez retourner l'avis au Service des campagnes de garanties avec tous les renseignements dont vous disposez qui pourraient nous aider à identifier le propriétaire actuel. Le loueur est également tenu par la loi fédérale de faire parvenir cet avis au locataire dans les 10 jours. Si vous êtes un fabricant secondaire, la loi fédérale exige que vous fassiez suivre cet avis à vos distributeurs et détaillants dans les cinq jours ouvrables. Si vous avez payé les réparations liées au problème traité dans ce rappel avant de recevoir cet avis, vous pourriez être admissible à un remboursement. Veuillez consulter le verso de cet avis pour obtenir des détails.

Si vous avez des questions sur cet avis de rappel, veuillez communiquer avec le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 de 7 h à 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi ou par courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com. **Avis destiné à nos clients américains :** S'il est impossible de faire corriger la défectuosité gratuitement et dans un délai raisonnable, vous pourriez porter plainte à l'administrateur, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Avenue, SE, Washington, DC 20590 ou encore appeler la ligne d'assistance Vehicle Safety au 1-888-327-4236 (TTY : 800-424-9153) ou visiter le site Web <http://www.safercar.gov>. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Si vous désirez déposer une plainte au sujet de ce rappel, vous pouvez communiquer avec Transport Canada - Sécurité routière, au 80 rue Noël, Gatineau, Québec J8Z 0A1, ou composer le 1-800-333-0510.

Nous sommes désolés pour tout inconfort pouvant résulter de cette activité, mais nous sommes certains que vous comprenez notre intérêt dans la sécurité des véhicules motorisés.

SERVICE DES CAMPAGNES DE GARANTIE

Pièce jointe

Page 4

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

Remboursement au client pour des réparations effectuées avant le rappel

Si vous avez déjà **payé** les réparations liées au problème traité dans ce rappel, vous pourriez être admissible à un remboursement.

Les demandes de remboursement peuvent inclure les pièces et la main-d'œuvre. Le remboursement peut être limité au montant que la réparation aurait coûté si elle avait été effectuée par un concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC. Les documents suivants doivent être présentés à votre concessionnaire pour faire une demande de remboursement.

Veillez fournir les documents originaux ou des copies lisibles de tous les reçus, factures et bons de réparation qui doivent indiquer :

- Le nom et l'adresse de la personne qui a payé les réparations
- Le numéro d'identification du véhicule (NIV) qui a été réparé
- La nature du problème, la réparation effectuée et la date de l'intervention
- Le nom de la personne qui a réparé le véhicule
- Le coût total réclamé pour les réparations
- Une preuve de paiement de la réparation (comme le recto et le verso d'un chèque oblitéré ou un reçu de carte de crédit)

Le remboursement sera effectué par chèque de votre concessionnaire Daimler Trucks North America LLC.

Veillez discuter de cette question avec votre concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC.

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

Instructions pour le travail à effectuer

Objet : Dégagement du conduit d'air du frein de suspension

Modèles concernés : Certains véhicules Cascadia 2019-2020 construits entre le 13 juin 2018 et le 15 juillet 2019, équipés de certains systèmes de suspension à conduits d'air légers Extra Duty 40K et de certaines configurations d'espace pour l'essieu de 51 pouces (129,5 cm).

Remplacement du support de la soupape de commande de hauteur

1. Garez le véhicule sur une surface uniforme, serrez le frein de stationnement et coupez le moteur. Calez les roues.
2. Vérifiez l'étiquette de base (formulaire WAR259) pour voir si elle comporte un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260) pour le rappel FL820 indiquant que ce travail a déjà été effectué. L'étiquette de base est généralement placée sur la portière du côté passager, à environ 30 cm (12 po) en dessous du loquet de portière. Si un autocollant de parachèvement est présent, aucun travail n'est requis. Si aucun autocollant de parachèvement n'est présent, passez à l'étape suivante.
3. Mettez le moteur en marche, mettez la transmission au point mort. Faites monter la pression d'air à au moins 100 psi (690 kPa). Coupez le moteur et engagez le frein de stationnement.
4. Calez les roues.
5. Desserrez le frein de stationnement.
6. Purgez tout l'air des réservoirs d'air comprimé.
7. Repérez l'amortisseur sur le longeron de cadre de châssis de droite sur l'essieu avant. Enlevez l'écrou hexagonal, le boulon hexagonal et les rondelles trempées du support de montage inférieur de l'amortisseur.
8. Retirez l'écrou, le support supérieur et la douille supérieure du dessus de l'amortisseur, puis tirez l'amortisseur pour le faire sortir du support de montage supérieur.
9. Repérez la soupape de contrôle de la hauteur à conduit d'air à l'intérieur du longeron de cadre de châssis de droite, juste derrière l'essieu avant.
10. Retirez tous les serre-câbles des conduits d'air ou la soupape qui pourrait empêcher l'extraction de la soupape de contrôle de la hauteur du support de montage de la soupape.
11. Retirez l'écrou et la rondelle qui fixent la timonerie verticale à l'agrafe inférieure du carter de pont. Reportez-vous à la [figure 1](#).

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

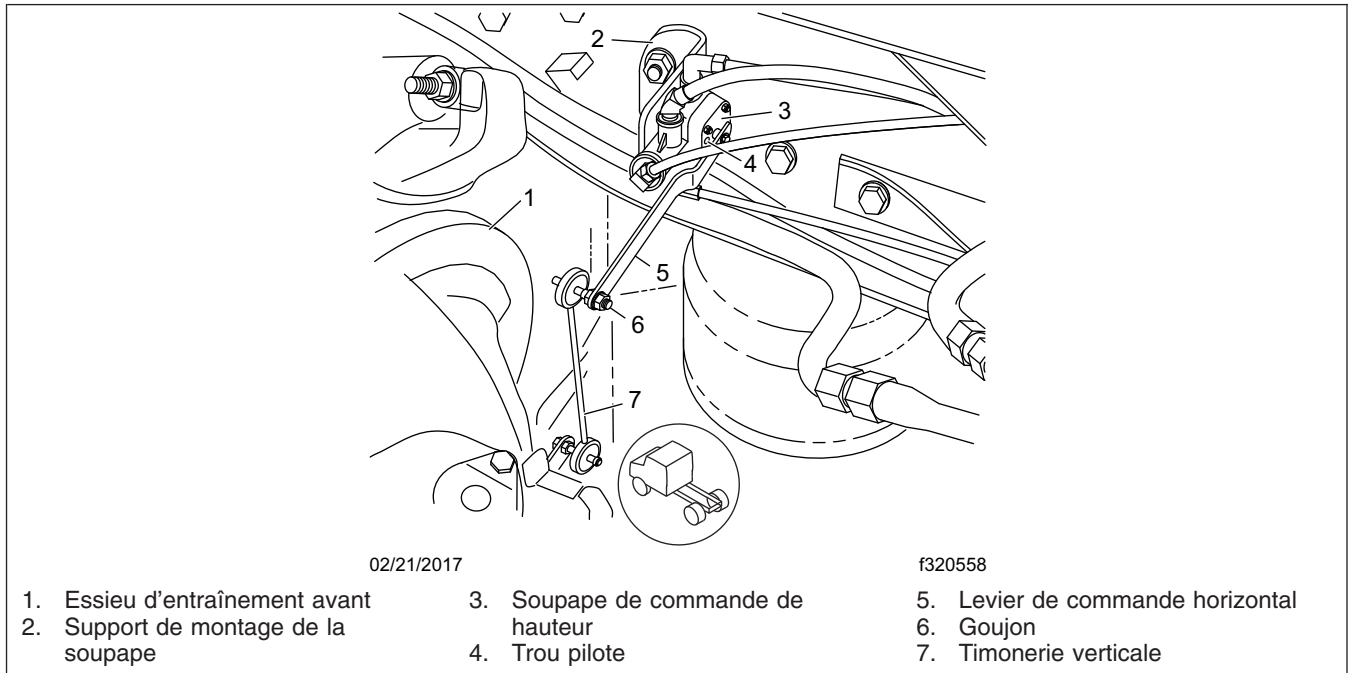


Fig. 1, Installation de la soupape de commande de hauteur

NOTICE

En retirant ou en desserrant une soupape Barksdale de contrôle de hauteur à partir d'un support de montage, toujours maintenir en place les goujons de fixation du côté soupape avec une clé Allen tout en desserrant ou en serrant les écrous qui fixent la soupape sur le support. Du fait que les goujons de fixation sont vissés dans le corps de soupape, desserrer les écrous sans tenir les goujons peut serrer les goujons, ce qui peut écraser le corps de soupape et endommager la soupape. A l'inverse, serrer les écrous sans tenir les goujons peut faire sortir les goujons, provoquant une séparation des deux moitiés du corps de soupape, et possiblement une fuite.

12. Tout en maintenant en place les goujons de fixation de la soupape de contrôle de hauteur avec une clé Allen, retirez les écrous et les rondelles qui fixent la soupape au support de fixation. Retirez la soupape de contrôle de la hauteur du support.
13. Retirez les deux pièces de fixation M16 qui retiennent le support d'amortisseur et le support de la soupape de contrôle de la hauteur en place. Retirez le support de soupape de contrôle de la hauteur de l'intérieur du longeron de cadre de châssis et mettez-le au rebut.
14. Installez le support d'amortisseur existant et le nouveau support de soupape de contrôle de la hauteur P/N 16-20393-000. Serrez les attaches M16 au couple de 174 N·m (128 lbf·pi).

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

15. Placez la soupape de contrôle de la hauteur sur le nouveau support de soupape. Tout en maintenant en place les goujons de fixation de la soupape de contrôle de hauteur avec une clé Allen, installez tous les écrous et les rondelles et serrez les écrous à un couple de 1100 N·cm (95 lbf·po). Reportez-vous à la **figure 2**. Ne pas trop serrer.

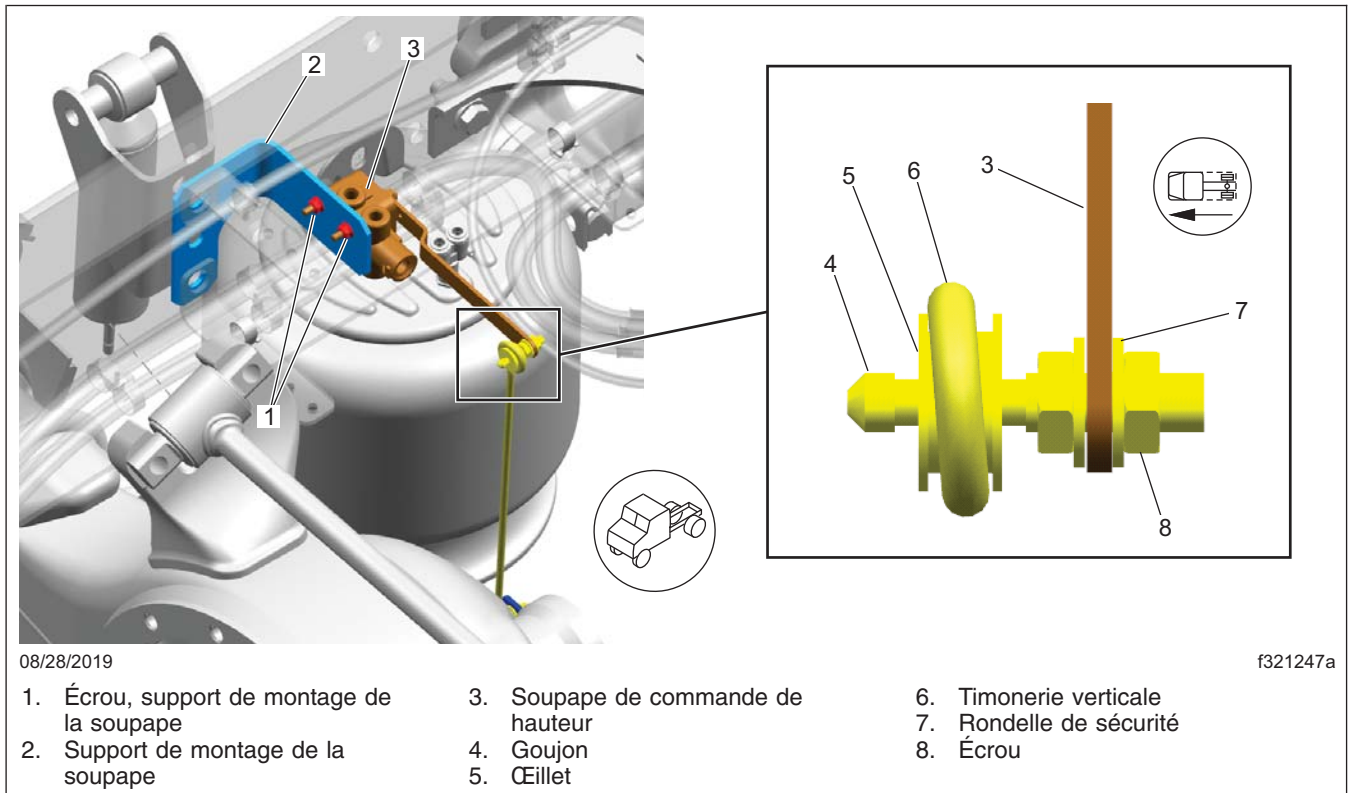


Fig. 2, Branchement de la timonerie verticale à la soupape de contrôle de la hauteur

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

16. Branchez la timonerie verticale à l'agrafe inférieure du carter de pont, comme illustré à la **figure 3**.

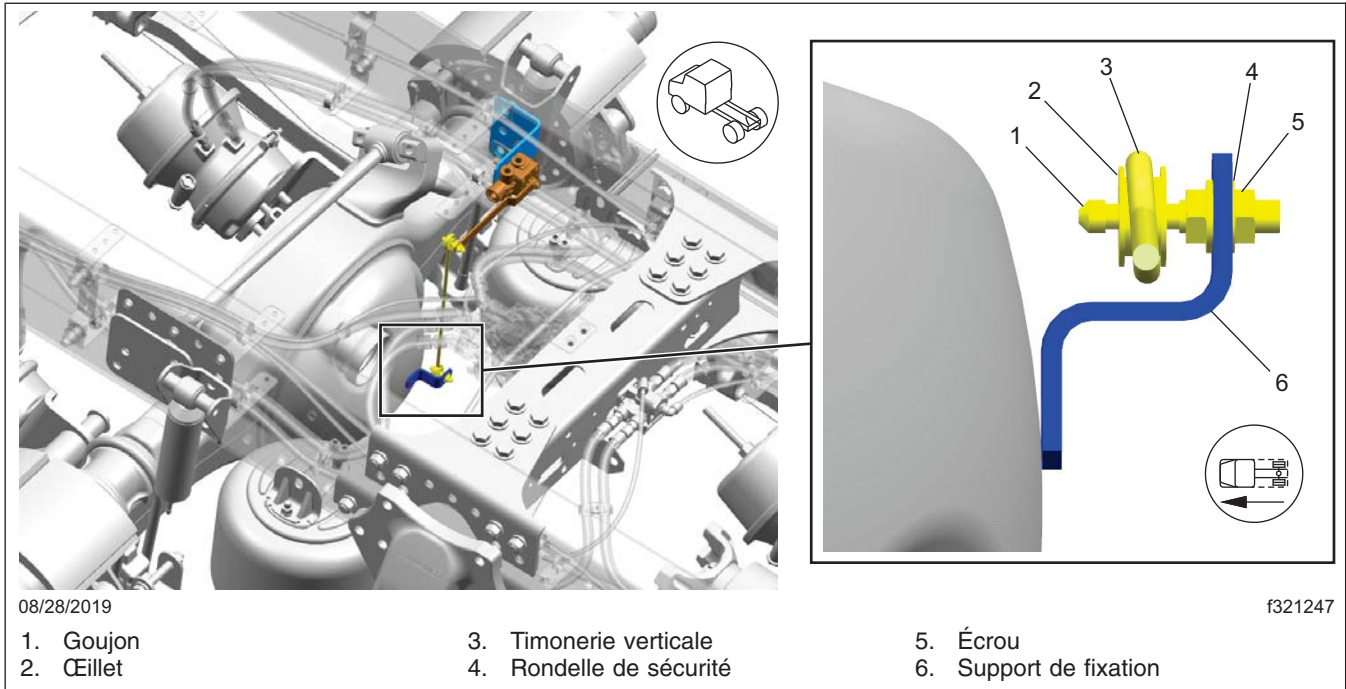


Fig. 3, Branchement de la timonerie verticale à l'agrafe inférieure sur l'essieu

17. Installez les serre-câbles sur les conduits d'air et la soupape de contrôle de la hauteur.

18. Installez l'amortisseur. Sur le support inférieur, assurez-vous que la section la plus longue du manchon est tournée vers l'intérieur. Reportez-vous à la **figure 4**.

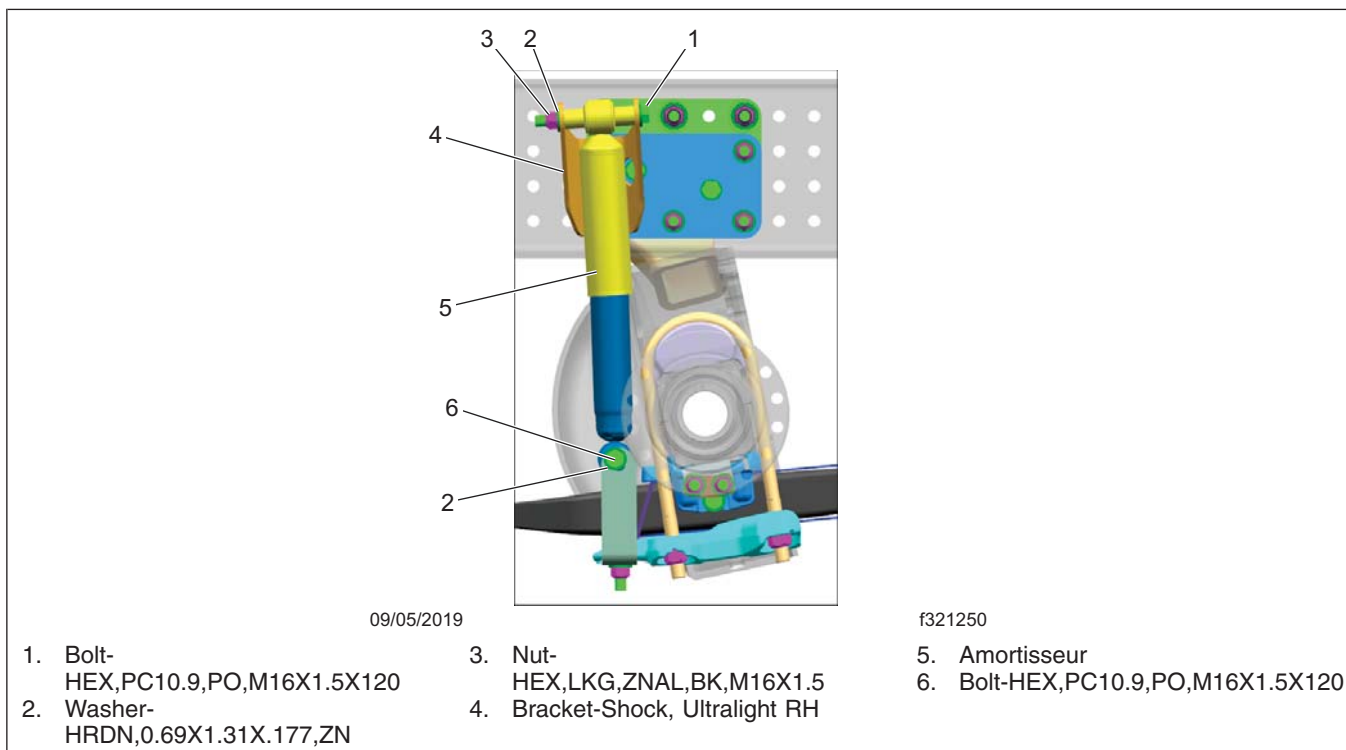


Fig. 4, Installation de l'amortisseur, longeron de cadre de châssis RH de l'essieu d'entraînement avant

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

19. Serrez les boulons hexagonaux de l'amortisseur à un couple de 174 N·m (128 lbf·pi).
20. Inspectez les conduits d'air du frein juste derrière la timonerie de soupape de commande de hauteur. Si vous décelez toute indication que la timonerie a frotté ou utilisé les conduits d'air du frein, remplacez les conduits d'air. Reportez-vous à la [figure 5](#).

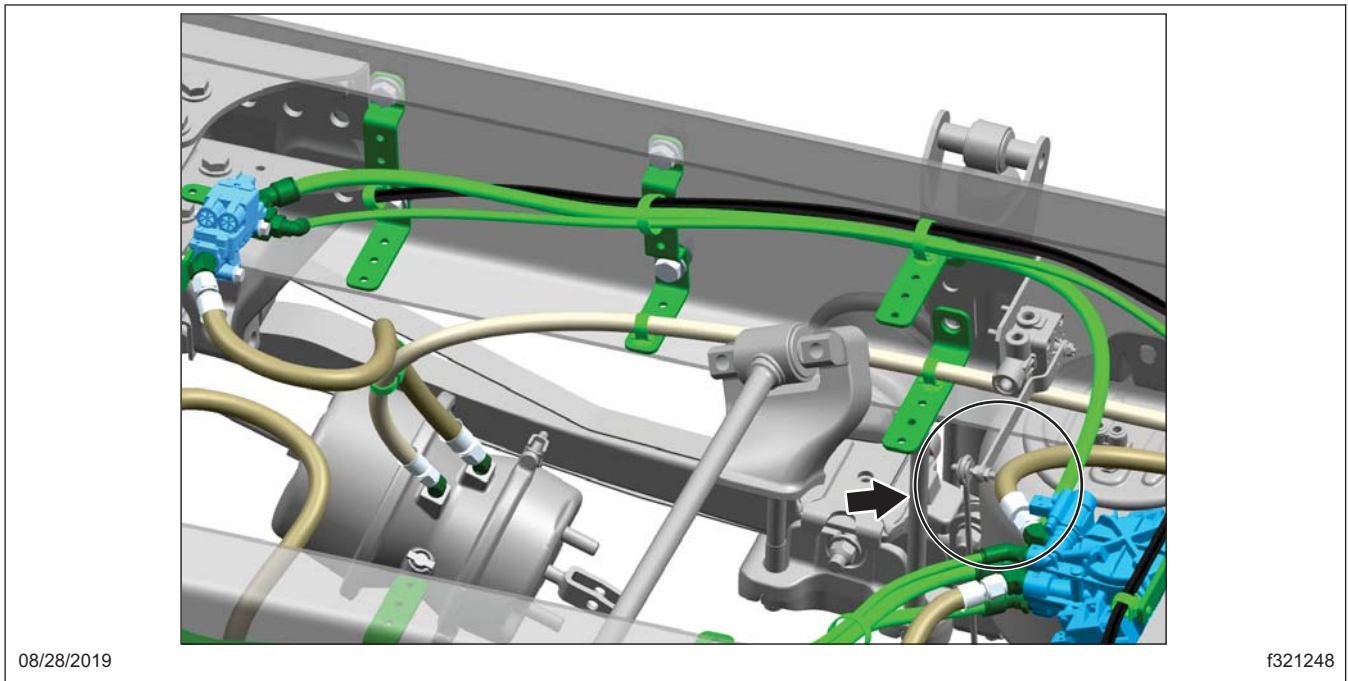


Fig. 5, Inspection du conduit d'air du frein

REMARQUE : On prévoit que moins de 10 pour cent des véhicules exigeront un remplacement.

21. Lancez le moteur et faites monter la pression d'air à au moins 100 psi (690 kPa). Coupez le moteur.
22. Inspectez les conduits d'air et la soupape de contrôle de la hauteur pour détecter toute fuite et effectuer les réparations nécessaires.

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

23. Mesurez la hauteur de caisse de la suspension du côté opposé à la soupape de contrôle de la hauteur.

Reportez-vous à la **figure 6**.

- Si la hauteur de caisse de la suspension est égale à 111 mm +/- 6 mm (4,37 po +/- 0,25 po), elle respecte les spécifications.
- Si la hauteur de caisse de la suspension ne correspond pas à ces mesures, suivez la **procédure** de réglage de la hauteur de caisse.

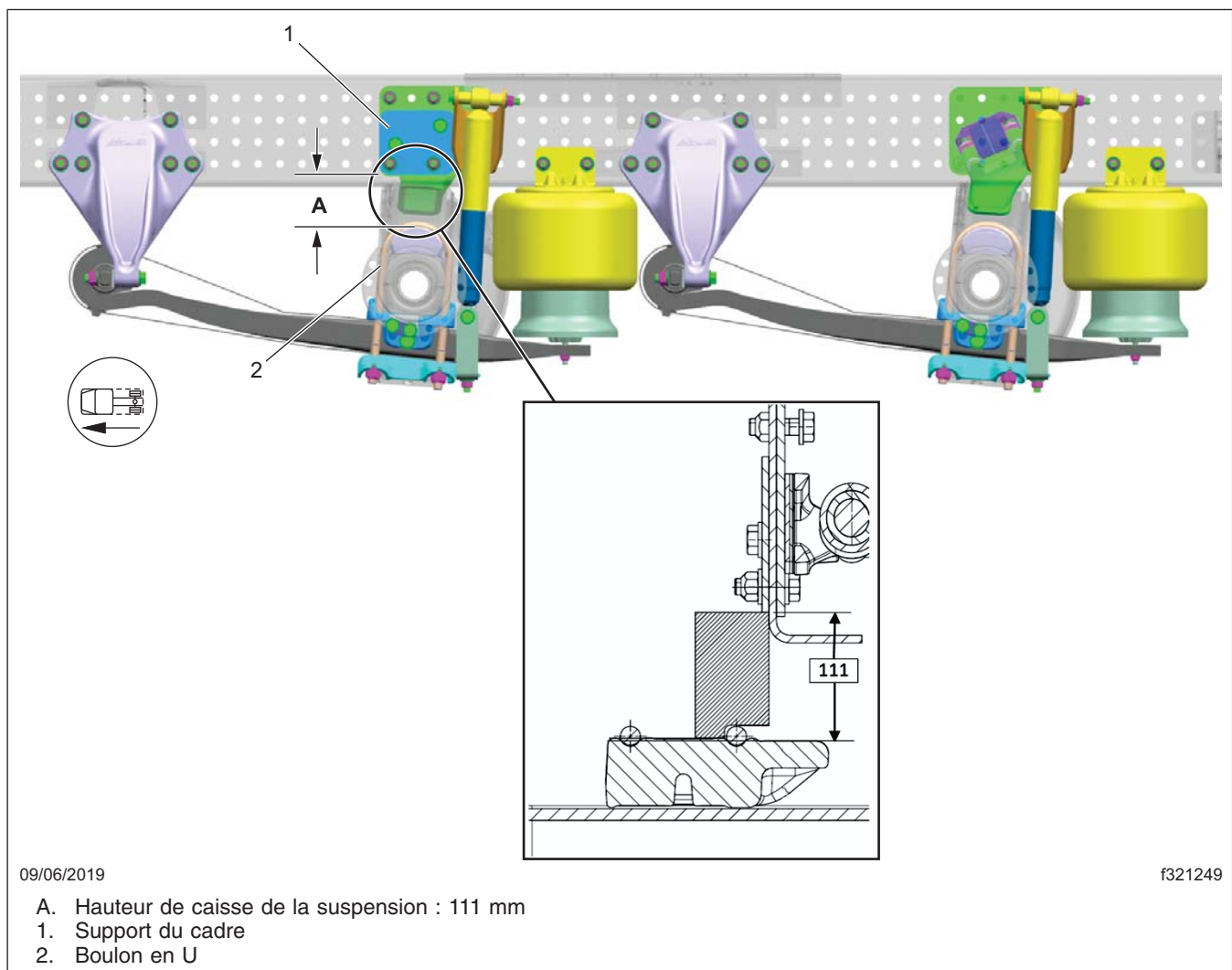


Fig. 6, Mesure de la hauteur de caisse de la suspension

Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364

Réglage de la hauteur de caisse

1. Déconnectez le couplage de la soupape de commande de hauteur au niveau du goujon du levier.
2. Si la hauteur de caisse n'est pas adéquate, soulevez ou abaissez le levier de la soupape pour régler la hauteur jusqu'à atteindre la hauteur de caisse adéquate.
3. Goupillez le levier en position neutre avec une mèche de 5/32 po ou une tige en nylon pour verrouiller le levier en position neutre. Reportez-vous à la [figure 7](#) et la [figure 8](#).



Fig. 7, Goupillage du levier de soupape

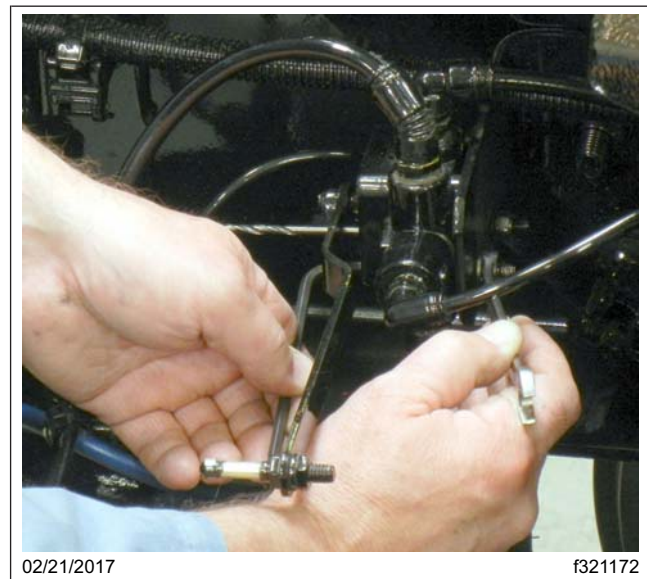


Fig. 8, Réglage de la soupape de commande de hauteur

NOTICE

En desserrant une soupape Barksdale de contrôle de hauteur à partir d'un support de montage, toujours maintenir en place les goujons de fixation du côté soupape avec une clé Allen tout en desserrant ou en serrant les écrous qui fixent la soupape sur le support. Du fait que les goujons de fixation sont vissés dans le corps de soupape, desserrer les écrous sans tenir les goujons peut serrer les goujons, ce qui peut écraser le corps de soupape et endommager la soupape. À l'inverse, serrer les écrous sans tenir les goujons peut faire sortir les goujons, provoquant une séparation des deux moitiés du corps de soupape, et possiblement une fuite.

4. Tout en maintenant en place les goujons de fixation de la soupape de contrôle de hauteur avec une clé Allen, desserrez les écrous qui fixent la soupape au support de fixation.
5. Ajustez la position du corps de soupape jusqu'à ce que le levier encore goupillé en position neutre puisse se connecter au couplage. Fixez le couplage. La tige de couplage doit être verticale, et le corps de soupape doit maintenant être dans la position correcte pour la hauteur de caisse du véhicule.
6. Tout en tenant les goujons de fixation de la soupape de contrôle de hauteur en place avec une clé Allen, serrez les écrous à un couple de 1100 N·cm (95 lbf·po). Ne pas trop serrer, car cela pourrait endommager la soupape.
7. Retirez la goupille ou la mèche qui maintient le levier de commande de la hauteur en position neutre.
8. Conduisez le véhicule à vide pendant environ 1/4 de mile (1/2 km), puis gardez le véhicule sur une surface plane en appliquant le frein légèrement. Appliquez le frein de stationnement et calez les pneus.

**Septembre 2019
FL820A
NHTSA n° 19V-548
Transport Canada n° 2019-364**

9. Desserrez le frein de stationnement.
10. Vérifiez à nouveau la hauteur de caisse du véhicule en mesurant la suspension aux endroits indiqués sur le schéma ou la figure.
11. Si la distance est dans la fourchette acceptable, la hauteur de caisse est correctement réglée.
12. Si la distance n'est pas dans la fourchette acceptable, répétez la procédure d'ajustement.
13. Nettoyez un espace sur l'étiquette de base (formulaire WAR259), inscrivez-y le numéro de rappel FL820 sur un autocollant de parachèvement vierge (formulaire WAR260) et apposez-le sur l'étiquette de base.